

L'an deux mille vingt le 10 septembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 04 septembre 2020

PRESENTS : NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, I.TICHON, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE

ABSENTS EXCUSES : A.GREIL - C.HOTIER



I – TRAVAUX EN COURS

- Point sur l'église
- Point sur l'adressage
- Délibération travaux routes et aménagement sécuritaire école prévus au budget

II – PERSONNEL COMMUNAL

1. Poste de cuisinier école
2. Postes de DGS et secrétaire de mairie
3. Poste d'adjoint technique
4. Remplacement agent garderie

III – SIRPD : Délibération changement délégués SIRPD

IV – ASSOCIATIONS/SALLES COMMUNALES

- Délibération tarif des locations de salles communales
- COVID : ouverture des salles communales aux associations
- Subvention extrascolaire année 2019/2020

IV - QUESTION DIVERSES

- Rentrée scolaire : bilan
- EPRCF33 : délibération pour l'adhésion des communes d'Asques et de Mérignas
- Eclairage nocturne
- Container collectif OM : Bouchet et le Moine
- Primes COVID



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas encore trouvé les membres du CCAS. La décision est reportée en octobre.

Secrétaire de séance : Catherine THOMAS

I – TRAVAUX EN COURS

1. Point sur l'église

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés en présence du maire et de quelques élus. M. Mio fait la remarque qu'il faudrait toutefois redonner quelques coups de peintures et reboucher des trous. Il est envisagé de faire une inauguration. La date reste à définir.

2. Point sur l'adressage

La réunion publique s'est tenue la veille au soir avec une participation d'une trentaine d'administrés. Il est fait la remarque que les travaux ont pu être perçus comme étant allés trop vite. Il est également mentionné la problématique de la double plaque, nécessaire lorsque l'entrée et la boîte aux lettres ne sont pas au même endroit. Une demande a été faite sur l'impasse des Bambous. Le changement de nom impliquerait de reprendre toutes les délibérations et modifier tous les plans.

3. Travaux routiers et aménagement sécuritaire de l'école

Délibération n° 20.10.10.01

Mr le Maire rappelle au conseil les travaux envisagés :

- | | |
|--|----------------|
| • Route de la Gendarmerie | 24 940.00 € HT |
| • Installation de dos d'âne route de la Bourgade | 1 660.00 € HT |

Il demande alors aux élus de se prononcer sur le lancement de l'appel d'offre concernant ces travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Donne son accord à Mr le Maire pour lancer la consultation.
- Lancer les travaux pour la consultation entrant dans la somme votée au budget 2020. La saison pour les revêtements en enrobé étant avancée.

Agglomération de Grézillac

Monsieur le Maire informe les élus qu'un arrêté sera pris pour élargir la zone d'agglomération de la commune ce qui permettra une signalisation plus économique pour règlementer la vitesse à l'intérieur du périmètre concerné.

II – PERSONNEL COMMUNAL

1. Poste de cuisinier école

Maria partant à la retraite le 1^{er} octobre 2020, il a été procédé au recrutement d'un agent pour la remplacer.

Cette personne prendra ses fonctions le 28 septembre 2020.

2. Postes de DGS et secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de la secrétaire de mairie pour une autre collectivité.

Un recrutement est envisagé pour la remplacer le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire décide de ne pas prolonger le contrat de M. Zekeriya Kara car il souhaite recruter une personne qui effectuera les tâches des 2 postes (celui de DGS et Secrétaire de mairie).

3. Poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de l'adjoint technique pour le Conseil Départemental au 1^{er} octobre 2020. Dans l'immédiat, nous demanderons à T2000 de nous missionner un demandeur d'emploi ayant les compétences concernées.

4. Remplacement agent garderie

Monsieur le Maire informe le conseil de l'absence de l'agent social de la garderie pour maladie jusqu'au 1^{er} novembre. Une personne envoyée par T2000 assure en ce moment son remplacement.

III – SIRPD : Délibération changement délégués SIRPD

Délibération n° 20.10.10.02

Monsieur le Maire rappelle que les délégués du SIRPD sont :

- Titulaires : Claude NOMPEIX – Marie BOUSQUET
- Suppléants : Guillaume LESPINGAL – Jean-Claude DUMOND

Il explique vouloir échanger son statut avec celui de Guillaume LESPINGAL.

Il propose donc au conseil municipal de se prononcer sur les délégations suivantes

- Titulaires : Marie BOUSQUET – Guillaume LESPINGAL
- Suppléants : Claude NOMPEIX – Jean-Claude DUMOND

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Valide la nouvelle répartition des délégations au sein du SIRPD.

IV – ASSOCIATIONS/SALLES COMMUNALES

1. Délibération tarif des locations de salles communales

Délibération n° 20.10.10.03

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il souhaite revoir les tarifications des salles communales ainsi que leurs occupations.

Les propositions suivantes sont présentées au conseil.

FOYER RURAL :

Habitant, associations, sociétés de la commune ou personnes possédant résidence secondaire:

- Week-end : 300 € + (2) Cautions
- Jour et semaine : 150 € + (2) Cautions

Personne extérieure :

- Week-end : 700€ + voir (2) Cautions
- Jour en semaine : 325,00€ de passer 350,00€ + voir (2) Cautions

Association extérieure

- Week-end : 300 € + voir (2) Cautions
- Journée en semaine : 150€ + voir (2) Cautions
- Soir en semaine : 100€ + voir (2) Cautions

SALLE ASSOCIATIVE :

Pour les habitants ou associations grézillacaises :

- Week-end : 100 € + voir (2) Cautions
- ½ journée en semaine : 50€ + voir (2) Cautions
- Journée en semaine : 70€ + voir (2) Cautions
- Soir en semaine : 60€ + voir (2) Cautions

Pour toutes personnes privées ou associations extérieures faisant la demande :

- Week-end : 200€ + voir (2) Cautions
- ½ journée en semaine : 100€ + voir (2) Cautions
- Journée en semaine : 140€ + voir (2) Cautions
- Soir en semaine : 120€ + voir (2) Cautions

CAUTIONS :

Pour toute personne et quelle que soit la salle :

- Réservation : un chèque de 200€
- Remise de clefs : 500€
- (2) Cautions ménage : 100€

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE

- Donne son accord aux propositions ci-avant énoncées
- Charge le service administratif communal d'instruire ce dossier

2. COVID : ouverture des salles communales aux associations

Après la mise à jour du décret ministériel et suite aux indications données par la Préfecture, Monsieur le Maire propose au conseil de rouvrir les salles communales afin que la reprise des activités sportives et culturelles puisse reprendre. Cependant il est demandé aux associations d'arrêter les activités 10 minutes avant la fin, afin de procéder au nettoyage des salles.

Les élus donnent leur accord à ces propositions.

3. Subvention extrascolaire année 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération de participation financière de 90€/an de la commune aux activités extrascolaires des enfants de Grézillac.

Pour l'année 2019/2020, les subventions ont été versées en septembre 2019.

Suite à la pandémie du COVID 19, les associations ont dû cesser leur activité du 16 mars à la fin de l'année scolaire et rembourser les familles de la cotisation non utilisée.

Les élus s'interrogent sur :

- La demande de remboursement de la subvention proratisée à la période de pandémie.
- Le maintien de la participation aux activités pour l'année scolaire 2020/2020

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE (1 abstention)

- Décide de ne pas demander le remboursement de la subvention proratisée concernant la période de la pandémie
- De maintenir la subvention de 90 € pour l'année 2020-2021

IV - QUESTION DIVERSES

1. - Rentrée scolaire : bilan

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Une attention particulière fut portée sur les gestes barrières.

2. EPRCF33 : délibération pour l'adhésion des communes d'Asques et de Mérignas Délibération n° 20.10.10.04

Le comité syndical EPRCF33 a délibéré favorablement aux demandes d'adhésion des communes d'Asques et de Mérignas lors du comité syndical du 30 juillet 2020.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur ces deux demandes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les motifs de ces décisions.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal émet :

- Un avis *favorable* à l'adhésion de la commune d'Asques au Syndicat EPRCF33.
- Un avis *favorable* à l'adhésion de la commune de Mérignas au Syndicat EPRCF33.

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 0

3. Eclairage nocturne

Mme BOUSQUET intervient au sujet de l'éclairage nocturne qui est pour elle, une aberration et représente une pollution visuelle pour la biodiversité. Elle propose une extinction des lumières la nuit.

Mr MIO rappelle que la facturation de l'éclairage public est basée sur le forfait. Il propose de remplacer les ampoules par des ampoules LED et de négocier avec le SDEEG une baisse du tarif afin de faire des économies. Cette opération est subordonnée à l'obtention de subventions pour atténuer le coût de l'investissement des ampoules et des sous-compteurs par secteurs.

4. Container collectif OM : Bouchet et le Moine

Mr le Maire expose au conseil la problématique de la collecte des OM au lieu-dit Le Moine. En effet, une aire de collecte collective a été installée sur une parcelle privée avec l'accord versable de la propriétaire. Aujourd'hui cette dernière est décédée et les nouveaux propriétaires ne veulent plus des containers sur leur parcelle. Une solution a été proposée par le SEMOCTOM, une solution suivant l'accord ou le refus de la nouvelle propriétaire de la solution du SEMOCTOM.

5. Primes COVID

Monsieur le Maire informe le conseil que la prime COVID sera régularisée en septembre.

6. Divers

Mr DUMONT demande s'il est possible de mettre en place une commission ou des idées peuvent émerger afin d'être mises au vote du conseil municipal. A titre d'exemple, il soumet l'idée d'organiser un marché bio le dimanche matin.

Mr Le Maire répond qu'il n'y a pas besoin d'une commission pour cela. Les élus peuvent se réunir en réunion de travail à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Nompeix lève la séance à 22h35

SIGNATURES : C. NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, I.TICHON, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHORE.